

## **PROCÈS-VERBAL**

### **GROUPE DE TRAVAIL 1 - OUEST DE L'ECOSSE**

Réunion virtuelle (Zoom)

## Mercredi 10 mars 2021 13h30 – 15h00 CET

### 1. Accueil et présentations

Le Président par intérim Sean O'Donoghue a souhaité la bienvenue à tous les participants, et a rappelé aux membres qu'il n'assurait cette fonction de remplacement que jusqu'en septembre 2021 et en fonction de la restructuration du CC. Des excuses ont été reçues de Gérald Hussenot (BlueFish) et de Pauline Joyeux du GEM EOS. L'ordre du jour a été adopté tel que rédigé.

Un point d'action de la dernière réunion du Groupe de Travail (2 septembre 2020) évoquait ce sujet :

• En ce qui concerne la confirmation des postes de Président et de Vice-Président, les membres ont reporté cette décision jusqu'après la mise à jour du GD sur le Brexit à l'Assemblée générale le 24 septembre.

Sean O'Donoghue a accepté de présider ce groupe jusqu'aux nouvelles élections en septembre 2021. Les membres peuvent désigner un Vice-Président par intérim au point 2 de cet ordre du jour.

### 2. Élection et nomination du Vice-Président par intérim du Groupe de Travail

Patrick Murphy s'est porté volontaire pour ce poste et les membres ont approuvé cette nomination. Il s'agit d'un poste par intérim jusqu'aux élections de septembre 2021.

3. Examen des TAC dans la zone 6 au vu des négociations bilatérales UE/Royaume-Uni et trilatérales et de la comparaison avec les avis du CC EOS.

**Président :** Lors de la préparation de l'ordre du jour de cette réunion, nous avions espéré que les négociations sur l'ACC auraient été finalisées. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Cependant, il est donc possible de consacrer un peu plus de temps aux propositions relatives à la restructuration de ce CC.



Le CC n'examine pas systématiquement ses avis et ne les compare pas aux résultats du Conseil de décembre, et j'aimerais que cela figure parmi les points du GT1 pour les prochaines réunions. Nous nous trouvons maintenant dans un nouveau scénario : les négociations bilatérales avec le Royaume-Uni vont être un élément clé dans la décision sur les TAC et les stocks relatifs à la zone 6. Du point de vue du nombre de stocks relevant de l'ACC, 124 stocks sont couverts au total, parmi lesquels 76 sont gérés en collaboration avec le Royaume-Uni, 8 sont gérés par l'UE, la Norvège et le Royaume-Uni, 3 sont gérés par des États côtiers, 4 par l'ICCAT, 1 par l'OPANO et 1 relève d'un cas particulier. Les 31 stocks restants figurent dans l'ACC mais dans les eaux d'une seule partie. Parmi ceux-ci, 21 sont dans les eaux de l'UE et 10 dans les eaux du Royaume-Uni. Au sein du GT1, nous n'avons aucun de ces 21 stocks qui se trouvent uniquement dans les eaux de l'UE. La session plénière des négociations entre l'UE et le Royaume-Uni a repris lundi de cette semaine, c'est la troisième semaine officielle et auparavant, une semaine informelle avait eu lieu. Il semblerait donc qu'une session plénière de clôture se tiendra cette semaine. Personnellement, je doute fort qu'un accord sur les niveaux de TAC puisse être atteint, dans la mesure où il existe, selon moi, une énorme divergence d'opinion entre le Royaume-Uni et l'UE pour ce qui est de la flexibilité et des soi-disant notes de bas de page, qui constituent une partie essentielle des TAC et des quotas. Je suppose que ce qui se passera alors, c'est que chaque partie fixera ses propres quotas de manière autonome. Pour nous, il est important de parvenir à un résultat avant le 1er avril, car à ce jour, seuls 25 % des quotas pour 2021 ont été attribués, en particulier concernant les espèces démersales. D'autre part, les négociations bilatérales entre l'UE et la Norvège étaient au point mort, mais il semble qu'il y ait actuellement un nouvel élan à ce sujet. Un accord pourrait être trouvé entre l'UE et la Norvège dans les deux prochaines semaines, mais cela reste incertain.

Les progrès réalisés dans les négociations trilatérales sont également incertains : il semble y avoir une très grande incertitude, notamment en ce qui concerne les négociations bilatérales entre le Royaume-Uni et la Norvège, qui se répercuteront inévitablement sur les négociations trilatérales. La décision pourrait être prise d'entamer rapidement les négociations pour 2022 au lieu de se concentrer sur la résolution des problèmes pour 2021.

# 4. Examen des dispositions relatives aux prises accessoires de cabillaud et de merlan dans la zone 6a

(Des diapositives reprenant les dispositions relatives aux prises accessoires du règlement (UE) 2021/92 sont disponibles sur le site Internet du CC EOS).

**Président :** Il existe, au sein de l'accord de trois mois, des dispositions relatives aux prises accessoires de cabillaud et de merlan dans la zone 6. Étant donné que nous étions soumis à un taux de capture zéro de la part du CIEM pour ces stocks, une approche identique à celle de 2020 a été adoptée pour 2021. En l'absence de ces dispositions relatives aux prises accessoires, un grand nombre de pêches



démersales et pélagiques tout à fait durables seraient prématurément interrompues. Des accords d'échange de quotas sont inclus, ce qui était également le cas en 2020.

Jean-Marie Robert: Je pense que dans ce groupe, nous sommes tous d'accord pour dire que le vrai problème concernant le cabillaud à l'ouest de l'Écosse vient de l'évaluation scientifique, par exemple concernant la problématique de l'identification du stock et sa relation avec le cabillaud de la mer du Nord. Dans la dernière évaluation du CIEM, il a été estimé que la biomasse du stock se situe entre 3000 et 4000 tonnes et depuis 2011, les scientifiques ont déterminé que la prédation par les phoques s'élève à environ 10000 tonnes par an. Je pense que nous sommes dans l'attente d'une nouvelle réglementation qui reflète plus précisément la réalité des captures et le véritable changement qui s'est produit en 2018/19 avec le TAC de 0 et le maintien à bord de 0,5% des prises. Par conséquent, l'évaluation scientifique pose de nombreux soucis. J'espère que nous obtiendrons un statu quo pour la gestion des niveaux de quotas, bien que la question se complique en raison du Brexit. L'évaluation pourrait bénéficier de données plus fiables et j'espère qu'une nouvelle approche de modélisation sera utilisée, reflétant ainsi l'évolution de la biomasse d'année en année.

Président: Au cours des dernières années, ce Groupe de Travail s'est penché sur la mortalité naturelle du cabillaud, qui représente une part importante de l'évaluation. Je pense que nous devrions reprendre ces discussions en ce qui concerne le cabillaud et le merlan, et les intégrer à nouveau dans notre programme de travail. Jean-Marie vient de soulever des sujets essentiels: les questions relatives à l'évaluation, à la mortalité naturelle et à l'identification des stocks. Nous n'avons peut-être pas abordé ces questions au cours de cette année, en raison de la Covid et du Brexit, mais je pense vraiment que nous devons les remettre à l'ordre du jour, notamment lors des réunions avec le CIEM. La seule question qui concerne vraiment ce groupe est celle de l'identification des stocks de cabillaud et de sa relation avec le cabillaud de la mer du Nord. Le projet de génétique du cabillaud n'a pas été très loin par le passé, et c'est encore plus difficile maintenant que le cabillaud de la zone 6a se trouve principalement dans les eaux britanniques, il faudrait donc que ce soit désormais un projet mené en commun avec le Royaume-Uni.

**ACTION :** Les membres doivent reprendre les discussions sur les questions liées au cabillaud dans la zone 6a (évaluation, mortalité naturelle et identification des stocks) lors de la prochaine réunion du GT en juillet.

**Patrick Murphy**: Je pense que le groupe devrait également se pencher sur la question liée à l'article 27 du Règlement sur les Mesures Techniques et à l'article 15 de la Politique Commune de la Pêche, étant donné que la tendance est de suivre l'avis de RMD et le tac zéro, ce qui mettra fin à notre pêche, donc je pense que nous ne devons jamais perdre cela de vue.

**Président :** Cette question concerne tous les groupes de travail et fera partie de la discussion du ComEx vendredi.



### 5. Modalités de présentation des recommandations de TAC pour 2022

**Président :** Les recommandations de TAC pour 2022 se feront dans le cadre de l'ACC, ce qui aura un effet très important. Le calendrier qui est intégré dans l'ACC, où 76 stocks sont impliqués dans les négociations bilatérales, stipule que la feuille de route relative à l'accord sur les TAC pour 2022 devrait être approuvée d'ici la fin du mois de janvier 2021. À ma connaissance, dès que nous aurons pris connaissance du résultat des négociations bilatérales, les deux parties se pencheront sur cette feuille de route. À ce stade, il semblerait que les négociations bilatérales sur les TAC pour 2022 commenceront en septembre, voire avant. Les parties doivent parvenir à un accord avant le 10 décembre 2021, avec la possibilité de bénéficier d'un délai supplémentaire de 7 jours. En l'absence d'accord, des TAC autonomes pourraient être fixés, conformément à l'avis du CIEM.

Le CC EOS reçoit normalement l'avis du CIEM à la fin du mois de juin de chaque année. Notre réunion se tient alors au début du mois de juillet et, au cours des dernières années, nous avons mis en place des groupes de rédaction des avis afin de formuler des avis sur les possibilités de pêche, que nous transmettons généralement à la Commission en septembre. Je ne suis pas sûr que ce calendrier puisse être efficace pour nous cette année, si nous voulons apporter notre contribution. Évidemment, il y aura le document sur les possibilités de pêche que la Commission continuera probablement à faire circuler, puis il y aura les négociations bilatérales, qui prendront la forme du Conseil de décembre.

Il me semble que nous devrions peut-être finaliser nos recommandations d'ici juillet si nous voulons apporter une contribution significative dans ce nouveau contexte. Les négociations bilatérales avec le Royaume-Uni constitueront l'entité critique au regard du CC EOS.

**ACTION :** Proposition visant à ce que le ComEx envisage un nouveau calendrier pour la préparation par le CC des avis sur les possibilités de pêche pour 2022, compte tenu des délais prévus dans l'accord ACC.

**Président :** Ce point est valable pour tous les GT. Nous devons envisager un nouveau calendrier pour ce qui est de la manière dont nous comptons fournir des conseils. En outre, dans le Groupe de Discussion sur le Brexit, nous avons entièrement défini tous les TAC et les quotas relatifs aux stocks dont le CC EOS est en charge, ce qui représente 52 stocks au total. Ce GT pourrait être amené à s'occuper d'un nombre supplémentaire de stocks lorsque le CIEM remettra son avis cette année. Le GT pourrait passer en revue tous les stocks de manière systématique et déterminer si des commentaires sont nécessaires.

**ACTION :** Le Secrétariat fera parvenir à tous les membres du CC EOS l'analyse des TAC préparée par le Groupe de Discussion sur le Brexit.

ACTION: Proposition visant à demander au CIEM de communiquer son avis concernant tous les



stocks des EOS, comme indiqué dans l'analyse du Groupe de Discussion sur le Brexit.

#### 6. Contribution à l'amélioration de la structure/du fonctionnement du CC EOS.

(Les propositions préparées par le Groupe de Discussion sur le Brexit concernant la restructuration du CC sont disponibles dans l'espace membres du site Internet du CC EOS.)

**John Ward**: À mon avis, l'option 3 semble être la meilleure, à savoir réunir le GT 2 Mer Celtique et le GT 4 Mer d'Irlande, mais en ajoutant le CIEM 7b et 7c au GT 1.

Jean-Marie Robert: Cette décision semble être compliquée car il y a de nombreux paramètres à prendre en compte. On peut par exemple penser aux cotisations des membres, ou prendre en compte d'autres aspects pragmatiques comme la nécessité d'une interprétation linguistique. Je pense que l'aspect le plus important à garder à l'esprit est d'avoir une répartition équilibrée des stocks entre les groupes, ce qui garantit également la cohérence avec les unités de gestion comme cela est prévu par les règlements sur les TAC et les quotas, ou par l'avis du CIEM. Je n'ai pas eu le temps d'examiner la question en détail, mais je suis quelque peu inquiet au sujet de l'option 3, qui consiste à prendre une partie de la zone 7 et à l'ajouter à l'ouest de l'Écosse. Je présume que seulement quelques stocks des zones 7b et 7c font l'objet de TAC fixés de manière unique, mais un grand nombre de stocks font l'objet de TAC fixés pour l'ensemble de la zone 7, ce qui représente une source d'inquiétude pour moi. Ce serait étrange que certains stocks se retrouvent dans les deux groupes. Par ailleurs, en ce qui concerne la nécessité de privilégier une répartition équilibrée des stocks entre les groupes, l'option 2 serait la meilleure.

**Président :** En supprimant les zones 7b et 7c, nous ne provoquons pas de chevauchement, nous éliminons essentiellement la plie et la sole qui constituent des zones de gestion spécifiques dans les zones 7b et 7c. Ce sont surtout les pêcheurs irlandais qui s'intéressent à ces stocks. Les stocks ne présentent aucun chevauchement, ce qui permet d'éviter que deux groupes ne soient chargés des mêmes stocks. Je prends note que votre préférence va à la proposition 2.

**John Lynch:** Nous avons examiné tous les scénarios possibles et, à ma connaissance, la plupart des options impliquent de relocaliser le GT4, étant donné qu'il s'agit du plus petit GT. Mais avons-nous envisagé la possibilité de combiner le GT4 avec le GT1? Les deux groupes présentent de nombreux points communs, même s'ils ne partagent pas de stocks. Les mesures techniques relatives à ces deux zones sont très proches, est-ce que cela vaudrait la peine d'y réfléchir?

**Président :** Cette option n'a pas été envisagée lors du GD sur le Brexit, mais elle peut certainement être étudiée et mentionnée dans le compte rendu du GT1 au ComEx.

**Puri Fernandez :** J'ai une préférence pour le regroupement des groupes GT1 et GT2, qui ont des problématiques communes, des stocks communs et des intérêts communs (par exemple, le merlu).



**Patrick Murphy :** Je pense que nous n'avons pas d'autre choix que de réduire le nombre de groupes de travail et, si l'on considère les stocks qui doivent être pris en compte, je choisirais l'option 3.

**Président :** Le seul point que le GD a accepté de ne pas inclure dans la proposition de restructuration, et que personne ne suggère encore aujourd'hui, était d'utiliser une approche complètement différente, qui aurait impliqué de renoncer complètement aux GT géographiques.

### 7. Examen des avancées, synthèse des actions convenues et des décisions prises (Président)

1	Les membres doivent reprendre les discussions sur les questions liées au cabillaud dans	
	la zone 6a (évaluation, mortalité naturelle et identification des stocks) lors de la	
	prochaine réunion du GT en juillet.	
2	Proposition visant à ce que le ComEx envisage un nouveau calendrier pour la	
	préparation par le CC des avis sur les possibilités de pêche pour 2022, compte tenu des	
	délais prévus dans l'accord ACC.	
3	Le Secrétariat fera parvenir à tous les membres du CC EOS l'analyse des TAC préparée	
	par le Groupe de Discussion sur le Brexit.	
4	Proposition visant à demander au CIEM de communiquer son avis concernant tous les	
	stocks des EOS, comme indiqué dans l'analyse du Groupe de Discussion sur le Brexit.	

### 8. Liste de participants

Nom	Organisation
Caroline Gamblin	CNPMEM
Dominic Rihan (observer)	NWW Member States Group (IE)
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
John Lynch	ISEFPO
John Ward	IFPO
Jose Beltran	OP-Lugo
Juan Carlos Corras Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Luis Francisco Marin	OPPAO
Matilde Vallerani	Secretariat
Mo Mathies	Secretariat
Norah Parke (observer)	KFO
Patrick Murphy (Vice-Chair)	Irish South and West Fish Producers' Organisation
Puri Fernandez	ANASOL
Sean O'Donoghue (Chair)	KFO
Suso Lourido Garcia	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77